

Désignation de l'entreprise		SARL ATPL CASELAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		70 avenue Du Château 95310 SAINT OUEEN L'AUMONE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 4 2 7 0 1 3 8 0 0 0 2 8		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/09/2024	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	83 846	AI		83 846
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 952	AK	3 952	1 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 393 884	AS	770 172	623 711
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 720 152	AU	1 354 756	365 396
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15 500	BG		15 500
		Autres immobilisations financières*	BH	145 166	BI		145 166
TOTAL (II)		BJ	3 363 502	BK	2 128 881	1 234 621	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	57 286	BM		57 286
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 619 857	BY	78 202	2 541 654
		Autres créances (3)	BZ	297 758	CA		297 758
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	4 155 267	CG		4 155 267	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	34 336	CI		34 336	
	TOTAL (III)	CJ	7 164 505	CK	78 202	7 086 302	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 528 007	1A	2 207 084	8 320 923	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certificat conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ATPL CASELAS		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 215 000)			DA	215 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	21 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 368 990	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	325 382	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 930 872	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	140 211	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	140 211	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	100 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	64 855	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 174 604	
	Dettes fiscales et sociales			DY	863 544	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	46 835	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 249 840		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 320 923		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 241 090
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	100 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL ATPL CASELAS

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELASNéant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	TOTAL I												
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	99 726	KE		KF				
	TOTAL II												
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	941 718	KT	KU	617 827			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	349 089	KW	KX	55 113			
		Matériel de transport*				KY	1 272 920	KZ	LA	198 184			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	74 269	LC	LD				
	CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG				
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ				
		Avances et acomptes				LK		LL	LM				
FINANCIERES	TOTAL III				LN	2 637 997	LO		LP	871 125			
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	155 166	IU		IV	5 500			
	TOTAL IV				LQ	155 166	LR		LS	5 500			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 892 890	ØH		ØJ	876 625			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												
INCORP.	TOTAL II		IO		LV	10 928	LW	88 798	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre											
		Sur sol d'autrui											
		Inst. gales, agencts et am. des constructions											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	165 661	MK	1 393 884	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers											
		Matériel de transport	IV		MP	49 096	MQ	1 422 008	MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier											
	CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours											
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III												
FINANCIERES			IY		NG	395 085	NH	3 114 037	NI				
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations												
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières												
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	160 666	2G				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØK	406 013	ØL	3 363 502	ØM				

Exercice N clos le : 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATPL CASELAS</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	14 880	PF		PG	10 928	PH	3 952					
TOTAL I			RK	14 880	RM		RN	10 928	RO	3 952					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	818 978	QA	116 855	QB	165 661	QC	770 172					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	249 071	QE	32 381	QF	155 282	QG	126 170					
	Matériel de transport		QH	1 108 562	QI	121 866	QJ	49 096	QK	1 181 332					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	69 592	QM	2 706	QN	25 045	QO	47 253					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	2 246 205	QV	273 809	QW	395 085	QX	2 124 929					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	2 261 085	ØP	273 809	ØQ	406 013	ØR	2 128 881					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY			Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATPL CASELAS</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	140 211	4B		4C		4D	140 211	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	140 211	TV		TW		TX	140 211	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	91 980	6U	77 077	6V	90 855	6W	78 202	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	91 980	TY	77 077	TZ	90 855	UA	78 202	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	232 191	UB	77 077	UC	90 855	UD	218 413
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	77 077	UF	90 855				
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	15 500	UR	15 500	US				
	Autres immobilisations financières		UT	145 166	UV		UW	145 166			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	115 710		115 710					
	Autres créances clients		UX	2 504 147		2 504 147					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	53		53					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	3 766		3 766					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	272 655		272 655					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	21 283		21 283					
	Charges constatées d'avance		VS	34 336		34 336					
	TOTAUX			VT	3 112 617	VU	2 967 451	VV	145 166		
	RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	5 500				
				– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	100 000		100 000						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 750						8 750		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 174 604		2 174 604						
Personnel et comptes rattachés		8C	180 627		180 627						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	187 981		187 981						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	36 673		36 673						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	426 192		426 192						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 069		32 069						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	56 105		56 105						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 835		46 835						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 249 840	VZ	3 241 090			8 750		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant ☐

Exercice N, clos le : 30/09/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 266	XE	9 442
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 176		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 651
	Amendes et pénalités		WJ	1 651	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	99 836
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 925
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR	438 236	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
					WH	
					WP	
					WW	
					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY	
	Majoration d'amortissement*				XD	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	QV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	38 892	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
TOTAL II					XH	38 892
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	399 344	
		déficit (II moins I)				XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	399 344	XO

SARL ATPL CASELAS

[illegible]

SARL ATPL CASELAS

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELAS				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELAS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserve légale – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	921 368		Dividendes	ZD	787 315				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	134 052				
					Report à nouveau	ZF					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
	TOTAL I	ØF	921 368		TOTAL II	ZH	921 368				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	387 900	YQ	66 192			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	2 728 095		
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	398 159			
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU	114 493		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	32 345		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	5 342	ST	2 064 545			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	5 337 639		
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	42 091		
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	125 775			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	167 867		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 456 001		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 231 183		
DIVERS	Montant brut des salaires *							ØB			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL ATPL CASELAS

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
BARRIERE LEVANTE MA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/12/2015	1 100		1 100					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VRD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2013	30 000		30 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVAUX VRD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/08/2014	66 358		66 358					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BARDAGE+REMISE ETAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/08/2013	23 221		23 221					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE INFO. TP PL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2011	5 092		5 092					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDINATEUR OPTIPLEX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/10/2015	1 010		1 010					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LOGICIELS API BAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/03/2007	2 554		2 554					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SCI TRAONAZEN - RAY	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/04/2013	13 000		13 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Iphone	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/09/2015	898		898					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VITRINE AFFICHAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/04/2015	875		875					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE UTILISATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/10/2011	980		980					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RDV - NETTOYEUR HP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/07/2013	7 500		7 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FRIGO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/10/2015	1 515		1 515					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BARDAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/10/2013	33 973		33 973					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL ATPL CASELAS

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
LOGICIEL STRADA CAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/09/2011	1 687		1 687					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPRESSEUR DIESEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/12/2016	8 508		8 508					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SERVANTE ATELIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/12/2016	550		550					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MISE EN CONFORMITE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2015								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPRESSEUR 201 AVE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/03/2017	858		858					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KIT TRAIN DE CHAINE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/03/2017	10 200		10 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MB 13.3 GRIS + ADAP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2015								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MB 13.3 GRIS + ADAP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/09/2017	1 429		1 429					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TEREX FINLAY 694	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/12/2017	93 950		93 950					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DYNAMIC TP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/07/2018	40 053		40 053					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORIDNATUER HP PRO D	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/01/2018	752		752					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDINATEUR HP PRO D	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/06/2018	790		790					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I PHONE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/09/2018	1 190		1 190					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ADOU CISSEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2018	629		629					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL ATPL CASELAS

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ORDINATEUR HP + ECR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/07/2019	1 295		1 295					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE HP PAVILIO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/07/2019	861		861					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AG PROGICIELS - TP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2020	3 169		3 169					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAMION MERCEDES AXO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/05/2020	8 200		8 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE A BETON+TRACE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/04/2020	10 000		10 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BALAYEUSE S 150	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/03/2020	1 210		1 210					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRAS HYDRAULIQUE HY	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/09/2020	5 775		5 775					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I PAD PRO + SMART K	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/12/2019	1 260		1 260					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I PHONE 11 PRO MAX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/08/2020	1 107		1 107					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MISE EN PLACE MUR I	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/12/2019	2 985		2 985					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 HP BUSINESS DESKT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/05/2020	2 554		2 554					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDINATEUR GROSBILL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/06/2020	1 066		1 066					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I PHONE 11 NOIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/08/2020	775		775					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TREUIL ELECTRIQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/02/2021	1 241		1 241					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL ATPL CASELAS

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
MERCEDES BENZ ACTRO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	13/03/2023	11 015		11 015					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTEUR MAN TGS 35.	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/02/2023	1 280		1 280					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTEUR SCANIA G410	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/01/2023	1 416		1 416					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SAMSUNG GALAXY S22	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	06/12/2022	829		829					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE IPHONE 14 PRO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	06/12/2022	1 295		1 295					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant	X
-------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant ☒

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)❶*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)❶*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant ☒**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	48
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 245 747
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	10 245 747

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 311
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	113 360
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	116 672

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 651 697
Variation négative des stocks	OQ	2 518
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 395 207
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	553
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	5 049 976

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 312 443
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 312 443
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE														EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)														GX	10 245 747																					
Effectifs au sens de la CVAE														EY	48																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)														HX																						
Période de référence										GY	0	1	/	1	0	/	2	0	2	3	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	2	4					
Date de cessation														HR			/			/																

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2024

N° SIRET

4 3 4 2 7 0 1 3 8 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ATPL CASELAS

ADRESSE (voie)

70 avenue Du Château

CODE POSTAL

95310

VILLE

SAINT OUEN L'AUMONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 21 425

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom de famille CASELAS

Prénom(s) Augusto

Nom d'usage

% de détention 48.13

Nb de parts ou actions 10 350

Naissance : Date

27061968

N° Département

99

Commune

Pays

PORTUGAL

Adresse :

N°

120

Voie

rue De Morifosse

Code Postal

95100

Commune

ARGENTEUIL

Pays

FRANCE

Titre (2) MME

Nom de famille CASELAS

Prénom(s) Isabel Maria

Nom d'usage

% de détention 48.13

Nb de parts ou actions 10 350

Naissance : Date

18091969

N° Département

99

Commune

Pays

PORTUGAL

Adresse :

N°

120

Voie

rue De Morifosse

Code Postal

95100

Commune

ARGENTEUIL

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032